




# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'un avis de motion pour le **RÈGLEMENT 413 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX, ALLOCATION ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES 2021** fût déposé à la session ordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2020 et que le Règlement 413 sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2021.

Donné à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! ce vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt.



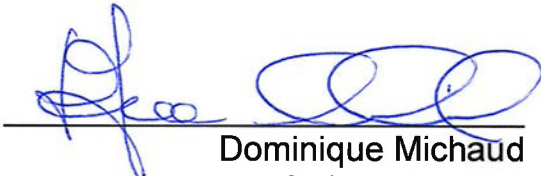
---

Signature

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **22 décembre 2020**, entre **10 h et 16 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **22 décembre 2020**.



---

Dominique Michaud  
secrétaire-trésorière